



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 49

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme DEVESA Brigitte (en visio); Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSACKOUN André (en visio)

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme HUARD Elisabeth; M. SPANO Pierre; M. TRUCY Gérard; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie; Mme SILVESTRE Catherine

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte); Mme PAGE Véronique (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude); M. TRUCY Gérard (Pouvoir à M. BENSACKOUN André) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à Mme HANOT Maryline)

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : R&M – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DES BUDGETS
ANNEXES 2025 DU SANS SOUCI (RASS) ET DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE
(SAAD)**

Les décisions modificatives présentées ci-dessous ont pour objet de prendre en compte des ajustements comptables en recettes et dépenses du fait d'éléments nouveaux non prévus aux étapes budgétaires précédentes.

La Résidence autonomie Sans-Souci

Section d'exploitation

La décision modificative n°1 a pour objet d'ajuster les prévisions de dotations en dépense et recette, pour les mettre en cohérence avec les exécutions constatées à ce jour.

En dépense, sur le groupe II (chapitre 012), un complément de 21 282 € € est nécessaire pour couvrir les besoins en dépenses de personnel jusqu'à la fin de l'année.

Cette augmentation est compensée par :

- une réduction de 50 000 € du groupe I (chapitre 011) lié à la baisse du prix de l'électricité,
- une diminution de 3 000 € des dépenses de formation du groupe III (chapitre 016).

En recette, les produits de la tarification (groupe I - chapitre 017) doivent être réduits de 122 764 € du fait du niveau des encaissements réalisés à ce jour et ceux attendus.

Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de recettes du groupe II (chapitre 018) de 45 046 € : les indemnités journalières perçues, la refacturation du personnel affectés aux Foyers restaurants, ainsi que le forfait autonomie.

En conséquence, la subvention d'équilibre est augmentée de 46 000 € (groupe III - chapitre 019) pour assurer l'équilibre de la décision modificative.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à -31 718,00 €.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (avril)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	372 660,00 €	-50 000,00 €	322 660,00 €
		012	654 718,00 €	21 282,00 €	676 000,00 €
		016	233 289,00 €	-3 000,00 €	230 289,00 €
		Total	1 260 667,00 €	-31 718,00 €	1 228 949,00 €
	Recettes	017	500 000,00 €	-122 764,00 €	377 236,00 €
		018	367 526,00 €	45 046,00 €	412 572,00 €
		019	390 831,15 €	46 000,00 €	436 831,15 €
		002	2 309,85 €		2 309,85 €
		Total	1 260 667,00 €	-31 718,00 €	1 228 949,00 €

Le Service d'aide à Domicile (SAAD)

Section d'exploitation

La décision modificative n°1 a pour objet d'ajuster les prévisions de dotations en dépense et recette, pour les mettre en cohérence avec les exécutions constatées à ce jour.

En dépense, sur le groupe II (chapitre 012), un complément de 18 763 € est nécessaire pour couvrir les besoins en dépenses de personnel de fin d'année lié à des remplacements d'agents absents.

Cette augmentation est partiellement compensée par :

- une réduction de 4 000 € sur les frais de déplacement du groupe I (chapitre 011),
- une diminution de 2 500 € des dépenses de formation du groupe III (chapitre 016).

En recette, il est nécessaire de diminuer les produits de la tarification de 48 414 € en lien avec le niveau des encaissements réalisés à ce jour (groupe I - chapitre 017).

Cette réduction est partiellement compensée par la hausse de recettes du groupe II (chapitre 018) de 32 677 €, correspondant aux indemnités journalières perçues.

En conséquence, la subvention d'équilibre est augmentée de 28 000 € (groupe III - chapitre 019) pour assurer l'équilibre de la décision modificative.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à 12 263,00 €.

		Chapitre	Budget Primitif (avril)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	25 300,00 €	-4 000,00 €	21 300,00 €
		012	702 237,00 €	18 763,00 €	721 000,00 €
		016	76 708,00 €	-2 500,00 €	74 208,00 €
		Total	804 245,00 €	12 263,00 €	816 508,00 €
	Recettes	017	465 000,00 €	-48 414,00 €	416 586,00 €
		018	12 289,00 €	32 677,00 €	44 966,00 €
		019	322 966,90 €	28 000,00 €	350 966,90 €
		002	3 989,10 €		3 989,10 €
		Total	804 245,00 €	12 263,00 €	816 508,00 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article R314-229 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'ARRETER** par chapitre la décision modificative n°1 des budgets annexes de la Résidence autonomie Sans-Souci et du Service d'aide à Domicile (SAAD), pour l'exercice 2025 telle que figurant aux documents budgétaires joints en annexe.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 17/10/25
et de la publication le 17/10/25